



La Panthère

NUMÉRO

51

Décembre
2019

Association des Anciens du 19ème Régiment d'Artillerie à Cheval

association sans but lucratif - Siège : rue François Couteaux 44 Bte 20 à 1090 Bruxelles

Numéro d'identification : 477436077 – Arrondissement judiciaire : 1000 Bruxelles

Secrétaire : Charles De la Roy, rue de Momelette 58 à 4350 Momale

Tél. (0)4 250 13 65 – e-mail : Charles.delaroy@skynet.be

Trésorier : Marc Wauquier, rue François Couteaux 44/20 1090 Bruxelles

Tél. (0)2 268 36 91 – e-mail : marc.wauquier@skynet.be

Site 19 ACh : <http://www.anciens19ach.be> Site FRACH : <http://www.kvra-frach.be>

Compte : 001-3709573-78 (IBAN BE69001370957378) de ASBL 19 ACh

Le Mot du Président

Ce 51^{ème} numéro de la Panthère est particulièrement important parce qu'il convoque l'Assemblée Générale (AG) de février 2020. Bien que la plupart d'entre nous n'attachent guère d'importance à l'AG annuelle, pensant sans doute que ceux qui s'en occupent le font assez bien, et qu'ils peuvent continuer ainsi.

Il est vrai que fondamentalement, les buts de l'asbl des Anciens du 19, tels que définis dans les statuts ne demandent à mon sens, aucune modification, mais tout un chacun peut émettre de nouvelles idées.

Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur un autre aspect que je vais développer : il s'agit du renouvellement du Conseil d'Administration (CA) et du Comité d'Animation (CALi).

Je vous en souhaite bonne lecture en page 2, et surtout, bonne réflexion.

José Toussaint

Dans ce numéro

- Assemblée générale ordinaire 2020
- Cotisation 2020
- Stèle du Brigadier Jordens
- In Memoriam

Le mot du Président (suite)

1. Au sein de notre asbl, tous les membres sont égaux : le seul grade dont nous pouvons nous prévaloir individuellement est celui de « militaire (retraité), ancien du 19 ». Nous avons tous connu des collègues, Volontaires, SOffr ou Offr, qui avaient beaucoup plus de valeur morale et/ou professionnelle que d'autres, parfois beaucoup plus gradés.
2. J'ai toujours dit que personne n'avait pour vocation de détenir une fonction « à vie » au sein de l'asbl, et le grade (...qui entre nous ne doit plus exister !) n'est ni un indice de qualité, ni un droit à...
3. A la date de l'AG 2020, le 06 février 2020, tous les mandats des membres du CA viennent à échéance : les membres actuels du CA peuvent être à nouveau candidats pour un nouveau mandat de 4 ans, conformément à nos statuts. En toute franchise, je souhaite que tous les Administrateurs posent à nouveau leur candidature, parce qu'ils ont tous fait la preuve de leurs qualités, mais je serais très heureux de voir se déclarer d'autres candidats « au renouvellement ».
4. En ce qui me concerne, je n'ai pas l'intention de repartir pour un cycle de 4 ans qui me mènerait à l'âge de 80 ans : je ne crois pas que ma santé, intellectuelle et physique, me le permettra. Il me semble temps de céder le relais à un plus jeune, éventuellement avec de nouvelles idées, capable d'insuffler un nouveau dynamisme, malgré le vieillissement inéluctable de nos membres.

Je vous souhaite à tous une fructueuse réflexion et vous présente mes meilleurs vœux pour 2020.

José Toussaint

Assemblée générale ordinaire - Convocation

L'assemblée générale ordinaire (AG) de l'ASBL 19 ACh se tiendra le jeudi 06 février 2020 à 11 h 00 en la salle Egmont du Club Prince Albert, rue des Petits Carmes, à 1000 Bruxelles.

Comme chaque année, nous attirons votre attention sur le fait que le stationnement aux abords du Club Prince Albert est très difficile, plus particulièrement en semaine.

Si vous ne pouvez participer à l'AG, vous avez la possibilité d'envoyer une procuration nominative ou vierge. Toutefois, n'oubliez pas que, conformément à nos statuts, chaque membre présent à l'AG ne peut disposer que de trois procurations. S'il y a plus de trois procurations nominatives pour une même personne ou si elles sont destinées à un membre absent à l'AG, ces procurations seront perdues.

Une collation (sandwiches et boissons rafraîchissantes) sera disponible au bar Rotonde à l'issue de la réunion.

La participation aux frais est fixée à six euros par personne à verser avant le 24 janvier 2020 au compte BE69 001 37 095 7378 de l'asbl 19ACh à 1090 Bruxelles.

Le versement de votre participation aux frais fait office d'inscription à l'AG.

Si vous souhaitez assister à l'AG sans prendre la collation, ou si vous ne participez pas à l'AG, il vous est demandé de retourner, avant le 24 janvier 2020, le talon d'inscription ou la procuration (talon-réponse en page 3) à Charles De la Roy, rue de Momelette 58 à 4350 Momale, ou à l'adresse e-mail suivante : Charles.delaroy@skynet.be

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 07 février 2019 (voir Panthère 49 de février 2019) ;
- situation de l'association – membres effectifs et adhérents ;
- rappel des activités depuis l'AG 2019 ;
- Maison de la Jeunesse : utilisation du budget 2019 et proposition(s) pour 2020 ;
- site Web 19 ACh ;
- situation financière, bilan 2019 et exécution du budget 2019 ;

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire (suite)

- rapport des membres chargés du contrôle des comptes ;
- approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2019 - décharge au conseil d'administration ;
- propositions d'activités pour 2020 ;
- propositions de budget 2020 et de cotisation pour 2021 ;
- membres chargés de la vérification des comptes 2020 ;
- renouvellement complet du conseil d'administration en 2020 – appel à candidatures ;
- point(s) soulevé(s) par 1/20^e des membres (éventuellement) ;
- élections statutaires – le mandat des administrateurs repris ci-après arrive à échéance le 06 février 2020 : De la Roy Charles, Louis Philippe, Olivier Georges, Toussaint Joseph, Troussart Maximilien, Vandijck Daniel et Wauquier Marc. Ces mêmes membres peuvent être candidats à leur propre succession Les candidatures à un poste d'administrateur doivent nous parvenir avant le 24 janvier 2020 (talon réponse ci-dessous) ;
- mise en place du nouveau conseil d'administration.

Il vous est rappelé que, conformément à nos statuts, seuls les membres effectifs en règle de cotisation à la date du 06 février 2020 ont le droit de participer ou de se faire représenter à cette assemblée. Les membres adhérents en règle de cotisation à cette même date peuvent également prendre part à l'AG et à la collation, mais ne disposent pas du droit de vote.

✂-----

Assemblée générale ordinaire du 06 février 2020

TALON RÉPONSE

À transmettre avant le 24 janvier 2020 à Charles De la Roy, rue de Momelette 58 à 4350 Momale ou à l'adresse e-mail : Charles.delaroy@skynet.be

Je soussigné

- | | |
|--|---------------|
| - assisterai à l'assemblée générale ordinaire du 06 février 2020 | OUI - NON (*) |
| - participerai à la collation à l'issue de l'assemblée générale | OUI - NON (*) |
| - pose ma candidature comme administrateur de l'asbl | OUI - NON (*) |

Je certifie avoir réglé ma cotisation 2020 à l'asbl.

Fait à..... le

Signature

(*) Biffer la mention inutile

✂-----

PROCURATION

À transmettre avant le 24 janvier 2020 à Charles De la Roy, rue de Momelette 58 à 4350 Momale ou à l'adresse e-mail : Charles.delaroy@skynet.be

Je soussigné donne procuration à

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 06 février 2020. Je certifie avoir réglé ma cotisation 2020 à l'asbl.

Fait à..... le

Signature

Stèle du Brigadier Jordens à Elsenborn

Fin de l'année dernière, nous avons appris que la stèle érigée à Elsenborn à la mémoire du Brigadier Jordens avait une fois encore été endommagée, la partie droite du soubassement était descellée.

Étant donné que nous étions en hiver, les travaux de réparation ne pouvaient être exécutés à cette période de l'année, et il avait été convenu qu'ils seraient entrepris lorsque les conditions climatiques s'y prêteraient.

Encore fallait-il trouver un maître d'œuvre ! Dany Fraikin qui, par le passé, avait déjà procédé à des travaux de réfection du monument, nous a une nouvelle fois offert ses services.

L'opération s'est déroulée début octobre de cette année : ci-dessous, un aperçu de l'état de la stèle avant et après les réparations.

Au nom de tous, la Panthère exprime ses sincères remerciements à Dany pour la qualité du travail qui a été fourni.

Avant réparations



Après réparations



Cotisation 2020

Le montant de la cotisation 2020 est fixé à six euros, à verser au compte BE69001370957378 de l'ASBL 19ACh à 1090 BRUXELLES.

Au cas où le compte effectuant le versement ne serait pas au nom du membre, il vous est demandé de l'indiquer sous la rubrique « communication ».

Merci à tous !

IN MEMORIAM

C'est avec une profonde tristesse qu'il nous revient de vous faire part des décès

- de Monsieur le Major e.r. **Franz Hayez**, survenu le 06 août 2019, au Régiment, le Major Hayez a commandé les batteries Alpha et Etat-major et Services ;
- de Monsieur **Eric Sittinger**, fils de l'Adjudant e.r. Pierre Sittinger, survenu le 16 septembre 2019 ;
- de Madame **Carine Vos**, épouse du Major e.r. Pierre Leboulle, survenu le 09 octobre 2019 ;
- de Monsieur le Capitaine-commandant e.r. **Baudouin Cappe**, survenu le 31 octobre 2019, le Commandant Cappe a notamment exercé la fonction d'officier maintenance à l'échelon régiment ;
- de Madame **Éliane Delporte**, épouse de l'Adjudant-chef e.r. Christian Cholewa, survenu le 12 novembre 2019.

La Panthère présente ses sincères condoléances à la famille et aux amis.